



Brève n°13 du 19 décembre 2013

BUDGET 2014 (Conseil d'Administration du 13 décembre 2013)

La CFDT s'est exprimée contre le budget primitif 2014.

- **La baisse des subventions** pour « charges de service public » est de **1,2 %**. **726 postes** (titulaires et non titulaires) sous plafond d'emploi **ne devraient pas être utilisés en 2014**, par choix budgétaire de l'INRA (dont 262 emplois titulaires). Ces chiffres étaient respectivement de 524 et 199 en 2013.

Au niveau du personnel réellement employé, il y a donc une **dégradation**. Si on regarde l'année 2013, il y a peu d'écart entre la prévision d'utilisation et sa réalisation : les chiffres de programmation sont donc très inquiétants pour 2014.

- Inversement, l'emploi non titulaire hors plafond (contrats, ...) augmente fortement (+ 174 ETPT : Equivalent Temps Plein Travaillé). Les effets de la loi Sauvadet sur la titularisation des précaires sont toujours aussi faibles. C'est pourquoi la CFDT a demandé au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche **un plan de sécurisation de l'emploi précaire**.
- La Direction écrit : « malgré la politique de maîtrise des charges, notamment salariales, engagée depuis 2011, les allocations budgétaires ne permettent plus de préserver les moyens directs de la recherche et de l'appui à la recherche ». Si les recrutements correspondant aux départs en retraite sont assurés, comme au CNRS, les départs pour démissions ou détachements ne sont pas remplacés. Le suivi du contrat d'objectif indique que le nombre d'informaticiens de proximité va continuer à diminuer.
- Deux budgets sont particulièrement impactés : la formation permanente et le social... mais **la Prime d'Excellence Scientifique (PES) est maintenue**. Un autre choix de la Direction vis-à-vis de la PES, non discuté au Conseil d'Administration, aurait pu modifier ces situations.
- Enfin, en dernière minute, il apparaît que la « réserve de précaution » (crédits alloués, mais qui peuvent être retenus) serait moins importante que prévue (l'INRA récupérerait 3,5 millions d'euros).

IMPACT DES LOIS VOTÉES OU EN COURS DE DISCUSSION SUR L'INRA

- **Les décrets d'application de la loi** votée sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) **vont impacter l'INRA**. La manière de nommer le Président Directeur Général sera modifiée (s'agit-il de mettre dans le décret ce qui s'est passé pour F. HOULLIER : passage devant les deux Assemblées ?). Ses missions et la composition du Conseil d'Administration le seraient aussi (dans quel sens ?). Plus grave, les missions de l'INRA pourraient être également touchées.

Pourquoi cette opacité, le Président Directeur Général n'ayant apporté que peu d'éléments en séance au CA, si ce n'est de préciser que ces modifications ne sont pas liées à la loi d'Avenir Agricole ?

Nous demandons que les organisations syndicales soient associées à ces réflexions sur les décrets en cours d'élaboration.

- La création de l'IAVF (Institut Agronomique et Vétérinaire de France) a été évoquée. Il **remplacera Agreenium, dont l'arrêt de mort a été voté** dans la loi ESR, sous 5 ans.

La CFDT a proposé des amendements au texte actuel du projet de loi : une des questions majeures porte sur les accréditations des masters et doctorats, en lien avec la création des Communautés Universitaires et d'Etablissements.

Globalement, arriver à une meilleure coordination de l'ESR dans nos domaines constitue tout l'enjeu, encore non résolu, de cette partie de la loi d'Avenir relative à nos domaines.

R.P.S. : LE PROTOCOLE D'ACCORD NATIONAL EST SIGNE

Le protocole d'accord pour la prévention des risques psycho-sociaux dans la fonction publique a été signé le 22 octobre par 8 organisations syndicales (dont la CFDT, CGT, CFTC).

Ce texte important, a permis de réaffirmer l'obligation des directions à protéger la sécurité des agents de l'Etat également sur le plan des risques psycho-sociaux.

Il fait un certain nombre de propositions dont la mise en œuvre a déjà été initiée à l'INRA.

Depuis plusieurs années la CFDT-INRA est la première et la seule organisation syndicale à avoir porté le sujet et fait en sorte que des actions soient réalisées pour la prévention de ce type de risques : formation/sensibilisation de tous, réflexion sur l'organisation du travail pour combattre les risques à la source, réflexion sur le management, et surtout participation des acteurs au débat et à la mise en place des actions.

En effet, ce n'est que dans la co-construction qu'on prend les décisions les plus efficaces. Ainsi la CFDT depuis longtemps milite pour que les représentations du personnel à tous les niveaux soient impliquées dans le débat.

Avec cet accord signé par une large majorité des syndicats nationaux, nous sommes heureux de voir qu'un débat constructif va pouvoir se tenir désormais sur des sujets sensibles.

Vous pouvez trouver le protocole d'accord sur le lien suivant :
<http://www.cfdtinra.net/nosdossiers/RPS/Protocole-RPS.pdf>

EVOLUTION STATUTAIRE : NOUVELLES GRILLES CATEGORIE C EN FEVRIER 2014

La ministre de la fonction publique a indiqué le 6 novembre que **la grille revalorisée des agents de**

catégorie C actée dans le cadre de l'agenda social **sera applicable à partir du 1er février 2014.**

La nouvelle grille des agents de catégorie C entraîne également des ajustements techniques sur la grille du premier et deuxième grade des agents de catégorie B.

La CFDT est intervenue pour rappeler qu'elle s'était prononcée favorablement pour des mesures d'urgence, à condition qu'une rénovation profonde des carrières soit entreprise.

Si cette grille est issue de nombreuses discussions qui ont permis de l'améliorer, les revendications portées par la CFDT ne sont pas satisfaites sur un certain nombre de points :

- La carrière en catégorie C continue de se dérouler sur quatre grades (et non sur trois) ;
 - Les amplitudes de carrières (différence entre le premier et le dernier indice du grade) restent trop faibles ;
 - Les débuts de carrière sont trop peu valorisés malgré quelques améliorations indiciaires.
- La CFDT attend donc une revalorisation en profondeur des carrières des agents C.

Vous pouvez trouver les grilles sur la page suivante :

http://www.cfdtinra.net/Grillesindiciaires/NESgrilles_2014.html

LA CFDT INRA VOUS SOUHAITE DE BELLES FETES DE FIN D'ANNEE